JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTERE D'ETAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX
Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1er Janvier)		
tarifs toutes taxes comprises :		
Monaco, France métropolitaine		
sans la propriété industrielle	66,00	€
avec la propriété industrielle	109,00	€
Etranger		
sans la propriété industrielle		
avec la propriété industrielle	130,00	€
Etranger par avion		
sans la propriété industrielle	97,00	€
avec la propriété industrielle	159,00	€
Annexe de la "Propriété industrielle", seule	50,70	€

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :		
Greffe Général - Parquet Général, Associations		
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,40	€
Gérances libres, locations gérances	7,90	€
Commerces (cessions, etc)	8,25	€
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,		
avis financiers, etc)	8,60	€

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.902 du 29 septembre 2008 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 2085).

Ordonnance Souveraine nº 1.903 du 2 octobre 2008 portant naturalisation monégasque (p. 2085).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2008-560 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ACTION S.A.M.», au capital de 419.824 € (p. 2086).

Arrêté Ministériel n° 2008-561 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «BANQUE PASCHE MONACO», au capital de 5.600.000 € (p. 2086).

Arrêté Ministériel n° 2008-562 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «LA COMPAGNIE DU CAP BLANC», au capital de 640.000 € (p. 2087).

Arrêté Ministériel n° 2008-563 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. SOCIETE DE PROMOTION DU DIAMANT», en abrégé «SAM SO.PRO.DIAM», au capital de 150.000 € (p. 2087).

Arrêté Ministériel n° 2008-564 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «Société Financière Monégasque de Crédit» - nom commercial «COGENEC», au capital de 2.770.000 € (p. 2088).

Arrêté Ministériel n° 2008-565 du 2 octobre 2008 approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association dénommée «Groupement Monégasque de Recherches Spéléologiques» (p. 2088).

- Arrêté Ministériel n° 2008-566 du 2 octobre 2008 approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association dénommée «AMOR (AIDS Mozambique Orphanage Rescue) -AIDS Mozambique Orphelinat Réconfort (p. 2089).
- Arrêté Ministériel n° 2008-567 du 2 octobre 2008 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 2089).
- Arrêté Ministériel n° 2008-568 du 2 octobre 2008 portant agrément de l'organisme chargé des vérifications des radars à main dits cinémomètres (p. 2089).
- Arrêté Ministériel n° 2008-569 du 2 octobre 2008 portant autorisation et approbation des statuts d'une association dénommée «Association Monégasque des Amis de la Crèche» (p. 2090).
- Arrêté Ministériel n° 2008-570 du 6 octobre 2008 agréant un agent responsable du paiement des taxes de la compagnie d'assurances dénommée «GROUPAMA TRANSPORT» (p. 2090).
- Arrêté Ministériel n° 2008-571 du 6 octobre 2008 agréant un agent responsable du paiement des taxes de la compagnie d'assurances dénommée «GAN ASSURANCES IARD» (p. 2090).
- Arrêté Ministériel n° 2008-572 du 6 octobre 2008 modifiant l'arrêté ministériel n° 2005-276 du 7 juin 2005 fixant les conditions de remboursement par les régimes d'assurance maladie des actes relevant de la Classification Commune des Actes Médicaux, modifié (p. 2091).

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2008-3.146 du 30 septembre 2008 prononçant l'admission à la retraite d'un fonctionnaire (p. 2091).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général.

Modification de l'heure légale - Année 2008 (p. 2092).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2008-163 de deux Manœuvres au Service de l'Aménagement Urbain (p. 2092).

Avis de recrutement n° 2008-164 d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain (p. 2092).

Avis de recrutement n° 2008-165 d'un Chef de Division à la Direction des Affaires Juridiques (p. 2092).

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

- Règlement relatif à l'Aide Nationale au Logement Modification (p. 2093).
- Règlement relatif à l'Allocation Différentielle de Loyer -Modification (p. 2093).

Administration des Domaines.

Mise à la location d'une parcelle de terrain sise 2, rue du Portier (p. 2093).

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1er septembre 1947 (p. 2093).

DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Appel d'offre ouvert pour la location et l'entretien de véhicules au Centre Hospitalier Princesse Grace (p. 2094).

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

- Avis de recrutement d'un Chef de la Section de la Sécurité, de la sûreté et des transports, grade p. 5 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), secteur de l'administration (p. 2094).
- Avis de recrutement d'un Chef de Section, grade p. 5 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), section des stratégies d'appui à l'éducation, division des stratégies de l'éducation et du renforcement des capacités, secteur de l'éducation (p. 2095).
- Avis de recrutement d'un Chef de Section, grade p. 5 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), section de la formation des enseignants, division de l'enseignement supérieur, secteur de l'éducation (p. 2095).
- Avis de recrutement d'un spécialiste fonctionnel SAP Budget, grade p. 3 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), unité des systèmes financier et budgétaire, section des systèmes d'information de gestion, division des systèmes informatiques et des télécommunications, secteur de l'administration (p. 2096).
- Avis de recrutement d'un Administrateur adjoint (Politique du personnel), grade p. 1/p. 2 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), section des politiques et des salaires, bureau de la gestion des ressources humaines (p. 2095).

MAIRIE

Avis relatif à la révision de la liste électorale (p. 2097).

Avis de vacance d'emplois n° 2008-098 à la Patinoire, dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs (p. 2097).

Avis de vacance d'emploi n° 2008-099 de deux postes de Moniteurs au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2008/2009 (p. 2097).

Avis de vacance d'emploi n° 2008-100 d'un poste de Technicien en micro-informatique au Service Bureautique-Informatique (p. 2097).

Avis de vacance d'emploi n° 2008-101 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs (p. 2097).

INFORMATIONS (p. 2098)

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 2100 à 2113).

Annexe au Journal de Monaco

Débats du Conseil National - 683^e séance. Séance publique du jeudi 14 février 2008 (p. 4203 à p. 4231).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 1.902 du 29 septembre 2008 admettant, sur sa demande, une fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.409 du 20 août 2004 portant nomination d'un Inspecteur à la Direction de l'Habitat ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 19 février 2008 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons:

Mme Mireille Aureglia, épouse Follete-Dupuits, Inspecteur à la Direction de l'Habitat, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 15 octobre 2008.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf septembre deux mille huit.

ALBERT.

Par le Prince, Le Secrétaire d'Etat : J. Boisson.

Ordonnance Souveraine n° 1.903 du 2 octobre 2008 portant naturalisation monégasque.

ALBERT II PAR LA GRACE DE DIEU PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la requête qui Nous a été présentée par Monsieur Serge, François, Emile Torreilles, tendant à son admission parmi Nos Sujets;

Vu la Constitution;

Vu la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992, modifiée par la loi n° 1.199 du 26 décembre 1997 et par la loi n° 1.276 du 26 décembre 2003 et notamment les articles 5 et 13 ;

Vu l'article 25 § 2 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 403 du 15 mai 1951, modifiée ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires :

Notre Conseil de la Couronne entendu lors de sa séance du 25 septembre 2007 ;

Avons Ordonné et Ordonnons:

Monsieur Serge, François, Emile TORREILLES, né le 24 septembre 1963 à Pau (Pyrénées-Atlantiques), est naturalisé monégasque.

Il sera tenu et réputé comme tel et jouira de tous les droits et prérogatives attachés à cette qualité, dans les conditions prévues par l'article 13 de la loi n° 1.155 du 18 décembre 1992, modifiée.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le deux octobre deux mille huit.

ALBERT.

Par le Prince, Le Secrétaire d'Etat : J. Boisson.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2008-560 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «ACTION S.A.M.», au capital de 419.824 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «ACTION S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le $12~\mathrm{juin}~2008$;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 septembre 2008 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 3 des statuts (objet social) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 12 juin 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-561 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «BANQUE PASCHE MONACO», au capital de 5.600.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «BANQUE PASCHE MONACO» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 29 mai 2008 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 septembre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 9 des statuts (actions de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 mai 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-562 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «LA COMPAGNIE DU CAP BLANC», au capital de 640.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «LA COMPAGNIE DU CAP BLANC» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 29 avril 2008 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 septembre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 9 des statuts (actions de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29 avril 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-563 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. SOCIETE DE PROMOTION DU DIAMANT», en abrégé «SAM SO.PRO.DIAM», au capital de 150.000 €.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «S.A.M. SOCIETE DE PROMOTION DU DIAMANT», en abrégé «SAM SO.PRO.DIAM», agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 24 juin 2008 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du $17 \ \text{septembre} \ 2008$;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Sont autorisées les modifications de :

- l'article 6 des statuts (titres et cessions d'actions) ;
- l'article 9 des statuts (actions de garantie) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 juin 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-564 du 2 octobre 2008 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «Société Financière Monégasque de Crédit» - nom commercial «COGENEC», au capital de 2,770.000 €

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «Société Financière Monégasque de Crédit» - nom commercial «COGENEC» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 16 mai 2008 :

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du $17 \ \text{septembre} \ 2008$;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 11 des statuts (administration de la société) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 mai 2008.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-565 du 2 octobre 2008 approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association dénommée «Groupement Monégasque de Recherches Spéléologiques».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi nº 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-442 du 2 juillet 1984 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Groupement Monégasque de Recherches Spéléologiques» ;

Vu les arrêtés ministériels n° 90-216 du 2 mai 1990 et n° 92-170 du 10 mars 1992 approuvant les modifications apportées aux statuts de cette association ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 septembre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification de la dénomination de l'association dénommée «Groupement Monégasque de Recherches Spéléologiques» qui s'intitule désormais «Spéléo Club de Monaco - SCM».

ART. 2.

Est approuvée la modification de l'article 2 des statuts de l'association dénommée «Groupement Monégasque de Recherches Spéléologiques», adoptée par l'assemblée générale de ce groupement.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST. Arrêté Ministériel n° 2008-566 du 2 octobre 2008 approuvant les modifications apportées aux statuts de l'association dénommée «AMOR (AIDS Mozambique Orphanage Rescue) - AIDS Mozambique Orphelinat Réconfort.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi nº 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée :

Vu l'arrêté ministériel n° 2006-418 du 3 août 2006 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «AMOR (AIDS Mozambique Orphanage Rescue) - AIDS Mozambique Orphelinat Réconfort» ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 septembre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Est approuvée la modification de la dénomination de l'association dénommée «AMOR (AIDS Mozambique Orphanage Rescue) - AIDS Mozambique Orphelinat Réconfort», qui s'intitule désormais «AMOR - Aide mondiale Orphelins Réconfort».

ART. 2.

Est approuvée la modification des statuts de l'association dénommée «AMOR (AIDS Mozambique Orphanage Rescue) - AIDS Mozambique Orphelinat Réconfort» adoptée par l'assemblée générale extraordinaire de ce groupement réunie le 13 mai 2008.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-567 du 2 octobre 2008 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 29 du 10 mai 2005 portant nomination et titularisation d'un Contrôleur à la Direction de l'Habitat ;

Vu la requête de Mme Stéphanie Antognelli, épouse Cracchiolo, en date du 1^{α} août 2008 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 septembre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Mme Stéphanie Antognelli, épouse Cracchiolo, Contrôleur à la Direction de l'Habitat, est placée, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période de six mois, à compter du 15 octobre 2008.

Art. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-568 du 2 octobre 2008 portant agrément de l'organisme chargé des vérifications des radars à main dits cinémomètres.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route) :

Vu l'arrêté ministériel n° 2007-493 du 8 octobre 2007 fixant les modalités de fonctionnement et de mise en œuvre des radars à main dits «cinémomètres» et notamment son article 8 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 septembre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Le laboratoire de la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement d'Ile-de-France (Groupe de Subdivisions du Val-de-Marne) est agréé à l'effet de procéder aux vérifications primitives et périodiques des appareils de contrôle de la vitesse, dits cinémomètres, utilisés par les fonctionnaires de la Direction de la Sûreté Publique.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-569 du 2 octobre 2008 portant autorisation et approbation des statuts d'une association dénommée «Association Monégasque des Amis de la Crèche».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi nº 1.072 du 27 juin 1984 sur les associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 84-582 du 25 septembre 1984 fixant les conditions d'application de la loi n° 1.072 du 27 juin 1984, susvisée :

Vu les statuts présentés par l'association dénommée «Association Monégasque des Amis de la Crèche» ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 24 septembre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée «Association Monégasque des Amis de la Crèche» est autorisée dans la Principauté.

ART. 2.

Les statuts de cette association sont approuvés.

ART. 3.

Toute modification auxdits statuts devra être soumise à l'approbation préalable du Gouvernement Princier.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le deux octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST. Arrêté Ministériel n° 2008-570 du 6 octobre 2008 agréant un agent responsable du paiement des taxes de la compagnie d'assurances dénommée «GROUPAMA TRANSPORT».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la requête présentée par la société «GROUPAMA TRANSPORT», dont le siège social est au Havre (76000), 1 quai George V;

Vu la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés, modifiée par la loi n° 1.182 du 27 décembre 1995 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.041 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention relative à la réglementation des assurances, signée à Paris le 18 mai 1963;

Vu l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 portant institution du contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2001-676 du 17 décembre 2001 autorisant la société «GROUPAMA TRANSPORT» ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 octobre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

M. Patrick Le Cerf, domicilié au Havre (76000), est agréé en qualité de représentant personnellement responsable du paiement des taxes et pénalités susceptibles d'être dues par la compagnie d'assurances dénommée «GROUPAMA TRANSPORT» en remplacement de M. Pierre AOUN.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-571 du 6 octobre 2008 agréant un agent responsable du paiement des taxes de la compagnie d'assurances dénommée «GAN ASSURANCES IARD».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la requête présentée par la société «GAN ASSURANCES IARD», dont le siège social est à Paris, 8^{cme}, 8-10 rue d'Astorg ;

Vu la loi n° 609 du 11 avril 1956 portant codification de la législation relative aux taxes dues par les compagnies d'assurances sur les contrats par elles passés, modifiée par la loi n° 1.182 du 27 décembre 1995 :

Vu l'ordonnance souveraine n° 3.041 du 19 août 1963 rendant exécutoire la Convention relative à la réglementation des assurances, signée à Paris le 18 mai 1963;

Vu l'article 13 de l'ordonnance souveraine n° 4.178 du 12 décembre 1968 portant institution du contrôle de l'Etat sur les entreprises d'assurances de toute nature et de capitalisation et tendant à l'organisation de l'industrie des assurances ;

Vu l'autorisation ministérielle du 26 décembre 1957 autorisant la société «GAN ASSURANCES IARD» ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 octobre 2008 ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

M. Laurent Motte, domicilié à Roquefort-Les-Pins (Alpes Maritimes) est agréé en qualité de représentant personnellement responsable du paiement des taxes et pénalités susceptibles d'être dues par la compagnie d'assurances dénommée «GAN ASSURANCES IARD» en remplacement de M. Christian Breuil.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2008-572 du 6 octobre 2008 modifiant l'arrêté ministériel n° 2005-276 du 7 juin 2005 fixant les conditions de remboursement par les régimes d'assurance maladie des actes relevant de la Classification Commune des Actes Médicaux, modifié.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944 portant création d'une Caisse de Compensation des Services Sociaux ;

Vu la loi n° 636 du 11 janvier 1958 tendant à modifier et à codifier la législation sur la déclaration, la réparation et l'assurance des accidents du travail, modifiée ;

Vu la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 92 du 7 novembre 1949 modifiant et codifiant les ordonnances d'application de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, susvisée, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 4.739 du 22 juin 1971 fixant le régime des prestations dues aux salariés, en vertu de l'ordonnance-loi n° 397 du 27 septembre 1944, en cas de maladie, accident, maternité, invalidité et décès, modifiée :

Vu l'arrêté ministériel n° 2005-276 du 7 juin 2005 fixant les conditions de remboursement par les régimes d'assurance maladie des actes relevant de la Classification Commune des Actes Médicaux, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 octobre 2008 :

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

Les dispositions du second tiret de l'article 17 de l'arrêté ministériel n° 2005-276 du 7 juin 2005, modifié, susvisé, sont supprimées et remplacées par les dispositions suivantes :

«-pour ceux réalisés en soins externes hospitaliers dans les établissements publics de la Principauté, et jusqu'au 30 septembre 2009, à 154 % de la base de remboursement visée à l'alinéa précédent».

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le six octobre deux mille huit.

Le Ministre d'Etat, J.-P. PROUST.

ARRÊTÉ MUNICIPAL

Arrêté Municipal n° 2008-3.146 du 30 septembre 2008 prononçant l'admission à la retraite d'un fonctionnaire.

Nous, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2003-109 du 9 décembre 2003 portant nomination et titularisation d'un Surveillant dans les Services Communaux (Jardin Exotique) ;

Arrêtons:

ARTICLE PREMIER.

M. Robert BEAUSEIGNEUR est admis à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 22 octobre 2008.

ART. 2.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté dont une ampliation, en date du 30 septembre 2008, a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 30 septembre 2008.

Le Maire, G. Marsan.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général.

Modification de l'heure légale - Année 2008.

Selon les dispositions de l'arrêté ministériel n° 2007-151 du 14 mars 2007, l'heure légale qui avait été avancée d'une heure le dimanche 30 mars 2008, à deux heures, sera retardée d'une heure le dimanche 26 octobre 2008, à trois heures.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2008-163 de deux Manœuvres au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement de deux Manœuvres au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 214/297.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- une expérience professionnelle en matière d'entretien d'espaces verts serait appréciée.
- la possession des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité de plate-formes élévatrices mobiles de personnes et de petits engins de chantiers, ainsi que la détention du permis de catégorie «C» (Poids Lourds) seraient souhaitées.

Avis de recrutement n° 2008-164 d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Jardinier au Service de l'Aménagement Urbain pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 233/319.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder un C.A.P. Agricole, ou justifier du niveau du brevet avec une expérience professionnelle de 3 années en matière d'espaces verts ;
- avoir une bonne connaissance générale des travaux d'entretien : taille, traitement phytosanitaire, fertilisation,...
- posséder une bonne connaissance des végétaux méditerranéens ;
- les détentions des certificats d'aptitude à la conduite en sécurité de plate-formes élévatrices mobiles de personnes et de petits engins de chantier ainsi que du permis catégorie «C» (PL) seraient souhaitées.

Avis de recrutement n° 2008-165 d'un Chef de Division à la Direction des Affaires Juridiques.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Chef de Division à la Direction des Affaires Juridiques pour une durée de trois années, la période d'essai étant de six mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 533/679.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de niveau Baccalauréat + 5 dans le domaine du droit privé ;
- posséder une expérience professionnelle d'au moins six années ;
 - pratiquer la langue anglaise (lu, écrit, parlé) ;
- une compétence et/ou un Doctorat en droit pénal seraient appréciés.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront adresser, à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - B.P. 672 - MC 98014 Monaco Cedex, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au "Journal de Monaco". un dossier comprenant:

- une demande sur papier libre accompagnée d'une photo d'identité ;
 - une copie des titres et références ;
 - un curriculum-vitae;
 - un extrait de l'acte de naissance;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la demande sur papier libre.

Les candidats devront également faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à la même adresse et dans un bref délai, un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE

Règlement relatif à l'Aide Nationale au Logement -Modification.

L'annexe de l'arrêté ministériel n° 2008-87 du 15 février 2008 relatif à l'Aide Nationale au Logement est ainsi modifiée à compter du 1^α janvier 2009 :

Nombre de pièces	Loyer de référence
Studio	1.560 €
2 pièces	2.550 €
3 pièces	3.840 €
4 pièces	4.520 €
5 pièces et plus	5.300 €

Par application de l'article 7 de l'arrêté ministériel susvisé, visant le mode de calcul de l'allocation, il est précisé que ladite allocation n'est pas servie si son montant est strictement inférieur à la somme trimestrielle de 45 €.

Règlement relatif à l'Allocation Différentielle de Lover - Modification.

L'annexe à l'ordonnance souveraine n° 14.712 du 28 décembre 2000 des loyers de référence de l'Allocation Différentielle de Loyer pour l'année 2008 est ainsi modifiée à compter du 1^{α} janvier 2009 :

Nombre de pièces	Loyers Plafonds
Studio	750 €
2 pièces	1.000 €
3 pièces	1.400 €
4 pièces	1.650 €
5 pièces et plus	1.800 €

Administration des Domaines.

Mise à la location d'une parcelle de terrain sise 2, rue du Portier.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met à disposition une parcelle de terrain, d'une superficie approximative de 414 mètres carrés, sise au numéro 2, rue du Portier sur laquelle sont édifiés divers bâtiments.

Les lieux sont exclusivement réservés à accueillir une activité de bar restaurant et les candidats devront présenter de sérieuses références dans ce secteur.

Il est précisé que la parcelle de terrain étant située sur le domaine public de l'Etat, le titre d'occupation sera une convention précaire et révocable.

Tous les travaux d'aménagement et de mise aux normes seront à la charge exclusive de l'attributaire.

Les personnes intéressées devront retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian, lequel formulaire devra impérativement être retourné dûment complété accompagné des pièces requises au plus tard le 31 octobre 2008.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Direction de l'Habitat.

Offre de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé 8, rue Comte Félix Gastaldi, 2^{ème} étage, composé de 3 pièces, d'une superficie de 80 m².

Loyer mensuel: 1.900 euros

Charges mensuelles:

50 euros

Les personnes inscrites en qualité de «protégé» intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

au représentant du propriétaire : Dotta Immobilier, 5 bis, avenue Princesse Alice à Monaco, tél. 97.98.20.00 ;

à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1er,

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 10 octobre 2008.

DEPARTEMENT DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SANTE

Centre Hospitalier Princesse Grace.

Appel d'offre ouvert pour la location et l'entretien de véhicules au Centre Hospitalier Princesse Grace.

Le Centre Hospitalier Princesse Grace fait appel à candidature en vue du choix d'un titulaire pour la location et l'entretien de son parc automobile à compter du le janvier 2009.

Les candidats intéressés par l'attribution de l'appel d'offre précité (un seul lot) doivent retirer un dossier de candidature au Centre Hospitalier Princesse Grace (Direction des Ressources Matérielles) et le retourner dûment complété avant le vendredi 5 décembre 2008, à 15 heures.

Ce dossier comprend les renseignements relatifs au marché proprement dit et aux conditions d'envoi du dossier de candidature :

- Le règlement de Consultation (R.C.) ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.);
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) ;
- Le Bordereau de Prix Unitaires ;
- L'Offre type.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute candidature dont le dossier serait incomplet ne pourra être prise en considération.

Le délai de validité des offres est fixée à 60 jours après le délai de remise des offres.

Par ailleurs, il est rappelé que les véhicules devront obligatoirement être immatriculés en Principauté de Monaco (article 1.6 du Cahier des Clauses Techniques Particulières).

DÉPARTEMENT DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Avis de recrutement d'un Chef de la Section de la Sécurité, de la sûreté et des transports, grade p. 5 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), secteur de l'administration.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de Chef de la Section de la Sécurité, de la sûreté et des transports de l'Unesco, qui a son siège à Paris (France).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un titre universitaire supérieur ou une expérience équivalente, et une formation spécialisée approfondie dans des domaines en rapport avec la sûreté et la sécurité civile ;
- détenir au moins 15 années d'expérience professionnelle au sein de services de sécurité civiles, militaires ou de police au niveau national ou international, dont au moins 8 années d'exercice de responsabilités d'encadrement/gestion ;
- avoir connaissance approfondie de la planification et de l'exécution de programmes de sûreté et de sécurité ;
- avoir une qualification en maniement et utilisation des armes à feu ;
- avoir une excellente connaissance du français et une bonne connaissance de l'anglais, la connaissance de toute autre langue officielle des Nations Unies serait un atout.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 17 novembre 2008 au plus tard sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org/emplois) ou envoyées à l'adresse suivante en rappelant le numéro du poste ADM-572 :

Chef, HRM/RCR, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un Chef de Section, grade p. 5 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), section des stratégies d'appui à l'éducation, division des stratégies de l'éducation et du renforcement des capacités, secteur de l'éducation.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de chef de section, à la Section des Stratégies d'appui à l'éducation et du renforcement des capacités de l'Unesco, qui a son siège à Paris (France).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire supérieur en planification et gestion de l'éducation, avec une spécialisation en analyse stratégique et économie de l'éducation ;
- détenir au moins 10 à 15 années d'expérience avec des responsabilités croissantes, dont 5 à 7 années d'expérience acquise de préférence au niveau national, dans le domaine de la planification et de la gestion de l'éducation, détenir une solide connaissance des mécanismes des systèmes éducatifs ainsi que des politiques éducatives et de la gestion de l'éducation;
- avoir une solide connaissance des mécanismes des systèmes éducatifs ainsi que des politiques éducatives et de gestion de l'éducation ;
- avoir une vaste connaissance des politiques et des stratégies éducatives dans des contextes pédagogiques, économiques et institutionnels divers ;
- avoir une connaissance approfondie de la coopération technique et financière dans le domaine de l'éducation, dans une perspective tant nationale qu'internationale ;
- avoir une bonne connaissance des technologies de l'information ;
- avoir une excellente connaissance de l'anglais ou du français et une bonne connaissance de l'autre langue, la connaissance des autres langues officielles de l'UNESCO serait un atout.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 10 novembre 2008 au plus tard sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org/emplois) ou envoyées à l'adresse suivante en rappelant le numéro du poste ED-647 :

Chef, HRM/RCR, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un Chef de Section, grade p. 5 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), section de la formation des enseignants, division de l'enseignement supérieur, secteur de l'éducation.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de chef de section, à la Section de la formation des enseignants de l'Unesco, qui a son siège à Paris (France).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un diplôme universitaire de haut niveau, de préférence un doctorat, dans un domaine en rapport avec l'éducation ;
- détenir au moins 10 à 15 années d'expérience pertinente à des postes de responsabilités croissantes, dont de préférence 5 à 7 années d'expérience acquise au niveau international, dans le domaine de la formation des enseignants ;
- avoir une expérience attestée de l'encadrement et une aptitude avérée à la planification et à la gestion de projets dans le domaine de la formation des enseignants (au moins 5 ans) ;
- avoir une expérience de la gestion, de la direction et de la motivation du personnel, de préférence dans un contexte multiculturel d'au moins 5 ans ;
- avoir une excellente maîtrise des technologies de l'information :
- avoir une excellente connaissance de l'anglais ou du français et une bonne connaissance de l'autre langue, la connaissance des autres langues officielles de l'UNESCO serait un atout.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 12 novembre 2008 au plus tard sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org/emplois) ou envoyées à l'adresse suivante en rappelant le numéro du poste ED-658 :

Chef, HRM/RCR, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un spécialiste fonctionnel - SAP Budget, grade p. 3 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), unité des systèmes financier et budgétaire, section des systèmes d'information de gestion, division des systèmes informatiques et des télécommunications, secteur de l'administration.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste de spécialiste fonctionnel – SAP Budget, à l'Unité des systèmes financier et budgétaire de l'Unesco, qui a son siège à Paris (France).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un titre universitaire de haut niveau en informatique ou systèmes d'information ou expérience en la matière ; Etre titulaire d'un diplôme en environnement SAP est indispensable ;
- détenir au moins 4 à 7 années d'expérience professionnelle dans un domaine pertinent, dont au moins 2 années acquises au niveau international notamment dans les domaines suivants : conception de modèles, analyse des opérations, mappage, configuration, intégration, tests, supports de formation et de production dans le domaine des télécommunications, de l'analyse des risques et des vulnérabilités en matière de gestion des catastrophes ou dans un domaine connexe, au sein d'un organisme national ou international, d'une entité non gouvernementale ou d'une entreprise privée, dont au moins deux ans d'expérience sur le plan international, sur le terrain de la formation aux télécommunications/TIC et de l'exécution de projets de gestion des catastrophes serait un avantage ;
- avoir mené à bien au moins un cycle complet d'un projet de mise en œuvre de SAP FM (Funds Management) (SAP R/3 version 4.7 ou supérieure) ;
- une expérience du budget ou avoir exercé des fonctions budgétaires serait un atout ;
- avoir une excellente connaissance de l'anglais ou du français et une bonne connaissance de l'autre langue.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 3 novembre 2008 au plus tard sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org/emplois) ou envoyées à l'adresse suivante en rappelant le numéro du poste ADM-867 :

Chef, HRM/RCR, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

Avis de recrutement d'un Administrateur adjoint (Politique du personnel), grade p. 1/p. 2 au sein de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), section des politiques et des salaires, bureau de la gestion des ressources humaines.

Le Gouvernement de la Principauté de Monaco fait savoir qu'il va être procédé à un appel à candidatures pour un poste d'Administrateur adjoint, à la Section des politiques et des salaires de l'Unesco, qui a son siège à Paris (France).

Les candidats devront remplir les conditions suivantes :

- posséder un titre universitaire, de préférence de niveau supérieur, en gestion des ressources humaines, administration publique ou des affaires, droit ou sciences sociales ;
- détenir au moins 4 années d'expérience professionnelle pertinente, de préférence dans le domaine des traitements et indemnités en contexte international, une expérience de 1 à 2 ans dans le domaine des ressources humaines au sein des Nations Unies serait un atout :
- avoir connaissance approfondie des principes des ressources humaines et une connaissance étendue des principes et pratiques en matière de traitements et indemnités ;
- avoir des compétences avérées en matière de technologies de l'information, la connaissance de TYPO (gestion de contenu Intranet) serait un atout ;
- avoir une excellente connaissance de l'anglais ou du français et une bonne connaissance de l'autre langue.

Pour recevoir pleine considération, les demandes de candidature doivent être présentées avant le 27 octobre 2008 au plus tard sur le site de l'UNESCO (www.unesco.org/emplois) ou envoyées à l'adresse suivante en rappelant le numéro du poste HRM-018 :

Chef, HRM/RCR, UNESCO, 7 Place de Fontenoy, 75352 PARIS 07 SP, France

Pour toute information complémentaire veuillez contacter la Direction des Affaires Internationales du Département des Relations Extérieures au 98.98.19.56.

MAIRIE

Avis relatif à la révision de la liste électorale.

Le Maire informe les Monégasques que la Commission de la Liste Electorale, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 839 du 23 février 1968, modifiée, sur les élections nationales et communales, va procéder à la révision de la liste électorale.

Les personnes intéressées sont priées de fournir au Secrétariat Général de la Mairie tout renseignement concernant leur inscription ou leur changement d'adresse.

Avis de vacance d'emplois n° 2008-098 à la Patinoire, dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que les emplois suivants seront vacants à la Patinoire, dépendant du Service Municipal des Sports et des Etablissements Sportifs, pour la période du vendredi 5 décembre 2008 au dimanche 8 mars 2009 inclus :

- 2 caissier(e)s;
- 4 surveillant(e)s de cabines;
- 5 surveillant(e)s (contrôleurs);
- 1 surveillant(e) apte à prodiguer les premiers soins et à évaluer l'importance de la blessure avant d'alerter les secours.

Les candidat(e)s intéressé(e)s par ces emplois devront être aptes à assurer un service de jour comme de nuit, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

Avis de vacance d'emploi n° 2008-099 de deux postes de Moniteurs au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2008/2009.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître que deux postes de Moniteurs seront vacants au Mini-Club de la Plage du Larvotto pour l'année scolaire 2008/2009, les mercredis après-midi et durant les périodes de vacances scolaires, aux conditions suivantes :

- être âgé de plus de 18 ans ;
- être titulaire du B.A.F.A. ou d'un diplôme d'animateur de niveau équivalent.

Avis de vacance d'emploi n° 2008-100 d'un poste de Technicien en micro-informatique au Service Bureautique-Informatique.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Technicien en micro-informatique est vacant au Service Bureautique-Informatique.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme de premier cycle de l'enseignement supérieur en informatique ;
- une expérience professionnelle de deux ans en informatique, de préférence en gestion de parc, serait appréciée ;
- posséder une connaissance approfondie des logiciels Microsoft Office ;
- posséder une bonne connaissance des technologies Internet et des serveurs Microsoft Windows.

Avis de vacance d'emploi n° 2008-101 d'un poste d'Auxiliaire de vie au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste d'Auxiliaire de vie est vacant au Service d'Actions Sociales et de Loisirs.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un des diplômes suivants : DPAS, DEAVS, ou titre équivalent ou à défaut avoir effectué un stage de formation complété par une expérience en milieu hospitalier ou en maison de retraite ;
 - posséder une expérience en maintien de travail à domicile ;
- faire preuve d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail de manière à pouvoir assumer un service de jour et de nuit, samedis, dimanches et jours fériés compris ;
- posséder des qualités humaines permettant un contact permanent avec les personnes du $3^{\epsilon_{me}}$ âge ;
 - une formation aux gestes de premiers secours serait appréciée.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de vacances visés ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre;
- un curriculum-vitae;

- deux extraits de l'acte de naissance;
- un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
 - un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
 - une copie certifiée conforme des titres et références présentés.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,

Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,

Foire à la brocante.

Théâtre des Variétés

le 10 octobre, à 20 h 30,

Concert organisé par l'Association Crescendo.

le 14 octobre, à 20 h 30,

«Les Mardis du Cinéma», projection cinématographique organisée par les Archives Audiovisuelles de Monaco.

le 15 octobre, à 20 h 30,

Concert lyrique, voix nouvelles, en collaboration avec l'Association Opéraction, dirigée par Elisabeth Vidal et André Cognet, organisé par l'Association Ars Antonina.

le 20 octobre, à 18 h 30,

Conférence sur le thème «Matisse et la Chapelle de Vence» par le Père Lion, organisée par l'Espace Culturel Fra Angelico.

le 21 octobre, à 20 h,

Conférence organisée par le Club Alpin de Monaco.

le 22 octobre, à 12 h 30,

«Les Midis Musicaux», concert de musique de chambre par une formation de musiciens de l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Théâtre Princesse Grace

du 16 au 19 octobre, à 21 h,

Représentation théâtrale «Les Riches reprennent Confiance».

Salle Garnier

le 12 octobre, à 11 h et à 17 h,

«Les Matinées Classiques», concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

Auditorium Rainier III

les 11 et 12 octobre, de 13 h à 19.

2° Forum des Associations Culturelles conjointement organisé par la Direction des Affaires Culturelles et la Direction du Tourisme et des Congrès.

Forum Grimaldi

les 17 et 18 octobre, à 20 h 30 et le 19 octobre, à 15 h,

Ballet «Giselle», représentations chorégraphiques par les Ballets de l'Opéra de Paris.

du 20 au 23 octobre,

Sportel'2008 : 19° rendez-vous international du sport, de la télévision et des nouveaux médias.

Espace Fontvieille

du 11 au 19 octobre.

20° Foire Internationale de Monaco. Le rendez-vous des bonnes affaires et du divertissement organisé par le Groupe Promocom.

Salle du Canton

du 16 au 18 octobre, à 20 h 30,

6° Monaco Live Festival.

Ouai Albert Ier

du 17 au 19 octobre,

 12° Monaco Kart Cup organisée par l'Automobile Club de Monaco.

Auditorium Rainier III

le 22 octobre, à 18 h 30,

Salon Belle Epoque de l'Hôtel Hermitage : Conférence sur le thème «Politique et Religion» par Mme Danièle Hervieu-Léger, Présidente de l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, organisée par l'Association Monaco Méditerranée Foundation.

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 9 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée. Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I^{er} de Monaco «La Carrière d'un Navigateur».

Jusqu'au 31 décembre 2008, de 10 h à 19 h,

Exposition «Les Glaces Polaires pour les générations futures».

Musée des Timbres et des Monnaies

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux évènements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Maison de l'Amérique Latine (sauf les dimanches et jours fériés)

jusqu'au 25 octobre, de 15 h à 20 h,

Exposition de peinture par M. Stella.

le 17 octobre, à 19 h 30,

Conférence-Diaporama sur le thème «Fabuleuse Californie» par Charles Tinelli, Maître-Conférencier.

Jardins des Boulingrins, Jardins de la petite Afrique, Atrium du Casino

du 14 octobre au 13 novembre,

Exposition photographique et collective «Sport Is Art».

Galerie Gildo Pastor Center

jusqu'au 31 octobre, de 9 h à 19 h,

Exposition de peintures de Geneviève.

Salle d'Exposition du Quai Antoine Ier

jusqu'au 16 novembre, de 13 h à 19 h, (tous les jours sauf le lundi),

Exposition du XLII^c prix International d'Art Contemporain de Monte-Carlo, organisée par la Fondation Prince Pierre.

Congrès

Hôtel de Paris

le 10 octobre,

Sj Berwin Llp.

Sporting d'Hiver

le 10 octobre,

Cancer du Sein.

du 14 au 18 octobre,

Fran Services.

du 17 au 22 octobre,

Midland National Life Insurance.

Grimaldi Forum

les 16 et 17 octobre,

Les Assises de la Sécurité (8ème Edition).

les 17 et 18 octobre,

Compagnie Monégasque de Banque.

le 18 octobre,

Convention Industrie Pétrolière.

du 20 au 23 octobre,

Sportel Monaco 2008.

Monte-Carlo Bay

jusqu'au 11 octobre,

Goldman Sachs.

jusqu'au 12 octobre,

Endemol.

du 11 au 15 octobre,

Convention Pricewaterhousecoopers Eurofirms New Partner Seminar.

Méridien Sea Club

du 12 au 14 octobre.

Marketing Trilogy.

Fairmont Hôtel

le 10 octobre,

Advertising Campaign Chivas.

le 10 octobre,

Grass Roots Monaco.

Hôtel Columbus

le 10 octobre,

5th, Lions Golf World Championship.

Bureau Hydrographique

les 16 et 17 octobre,

Comité Consultatif de l'Organisation Hydrographique Internationale - OHI.

Novotel

du 17 au 19 octobre,

Les Assises Sanofi Aventis.

Sports

Monte-Carlo Golf Club

le 12 octobre,

Coupe Delauzun - 1° Série Medal - 2° et 3° Série Stableford.

Stade Louis II

le 18 octobre, à 19 h,

Championnat de France de Football de Ligue 1 : Monaco-Nice.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de Me Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 6 juin 2008, enregistré, le nommé :

- ATTAR Ahmed Mohamad Farid, né le 11 septembre 1944 à Beyrouth (Liban), de nationalité britannique, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 11 novembre 2008, à 9 heures, sous la prévention de falsification de chèque, escroquerie et usage.

Délits prévus et réprimés par les articles 332-1, 330 et 97 du Code Pénal.

Pour extrait :

P/Le Procureur Général

Le Secrétaire Général,

B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 20 août 2008, enregistré, le nommé :

- CATTAN Elio, né le 14 août 1957 à Milan (Italie), de Ramo et de ABOAF Lucia, de nationalité italienne, ayant demeuré 74, boulevard d'Italie à Monaco et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 11 novembre 2008, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI/CAMTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947, 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :

P/Le Procureur Général

Le Secrétaire Général,

B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M° Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 20 août 2008, enregistré, le nommé :

- Robert D'OBOYLE, né le 3 novembre 1978 en Pennsylvanie (USA), de nationalité américaine, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 25 novembre 2008, à 9 heures, sous la prévention d'abus de confiance.

Délit prévu et réprimé par l'article 337 du Code Pénal.

Pour extrait :

P/Le Procureur Général

Le Secrétaire Général,

B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M° Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 6 juin 2008, enregistré, le nommé :

- DUPUY URISARI Michel, né le 29 novembre 1955 à Bogota (Colombie) de Michel et de YEPES-CUERVO URISARI Béatriz, de nationalité canadienne, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 4 novembre 2008, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI/CAMTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947, 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :

P/Le Procureur Général

Le Secrétaire Général,

B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M° Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 11 juin 2008, enregistré, le nommé :

- DUPUY URISARI Michel, né le 29 novembre 1955 à Bogota (Colombie) de Michel et de YEPES-CUERVO URISARI Béatriz, de nationalité canadienne, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 4 novembre 2008, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI/CAMTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982, 2, 9, et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947.

Pour extrait :

P/Le Procureur Général

Le Secrétaire Général,

B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de $M^{\rm e}$ Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 20 août 2008, enregistré, le nommé :

- Arjan LLALLA ou LLALA, né le 26 mars 1966 à Tirana (Albanie), de nationalité albanaise, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de

Monaco, le mardi 25 novembre 2008 à 9 heures, sous la prévention d'abus de confiance.

Délit prévu et réprimé par les articles 337 du Code pénal.

Pour extrait : P/Le Procureur Général Le Secrétaire Général, B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 11 juin 2008, enregistré, le nommé :

- MUNOZ Marc, né le 21 novembre 1988 à Cannes (A.-M.), de nationalité française, sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 11 novembre 2008, à 9 heures, sous la prévention de conduite sous l'empire d'un état alcoolique et défaut de maîtrise.

Délits prévus et réprimés par les articles 391-13°2 du code pénal et 10 alinéa 1° et 207 de l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957.

Pour extrait :

P/Le Procureur Général

Le Secrétaire Général,

B. ZABALDANO.

(Exécution de l'article 374 du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Marie-Thérèse ESCAUT-MARQUET, Huissier, en date du 20 août 2008, enregistré, le nommé :

- SCHIANO Andrea, né le 12 décembre 1961 à Rome (Italie), de Francesco et de LAZZERI Silvana, de nationalité italienne, ayant demeuré 27, avenue de la Costa à Monaco, et actuellement sans domicile ni résidence connus, a été cité à comparaître, person-

nellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 11 novembre 2008, à 9 heures, sous la prévention de non paiement de cotisations sociales CARTI/CAMTI.

Délit prévu et réprimé par les articles 2, 9 et 29 de la loi n° 644 du 17 janvier 1958, 39 de la loi n° 455 du 27 juin 1947, 1, 12 et 27 de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982.

Pour extrait :

P/Le Procureur Général

Le Secrétaire Général,

B. ZABALDANO.

GREFFE GÉNÉRAL

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge commissaire de la liquidation des biens de la société en commandite simple BAENNINGER & Cie ayant exercé le commerce sous l'enseigne «MARKETING CONCEPT MONACO» et de sa gérante commanditée Irène BAENNINGER, conformément à l'article 428 du code de commerce, a taxé les frais et honoraires revenant au syndic Bettina RAGAZZONI dans la liquidation des biens susvisée.

Monaco, le 29 septembre 2008.

Le Greffier en Chef, B. Bardy.

EXTRAIT

Par procès-verbal en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge au Tribunal de Première Instance, Juge commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque ROYALTEX a donné acte au syndic Jean-Paul SAMBA et Jean-Pierre BALDRATI de leurs déclarations, déclaré close la procédure et constaté la dissolution de l'union des créanciers.

Monaco, le 29 septembre 2008.

Le Greffier en Chef, B. Bardy.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Marcel RUE, a prorogé jusqu'au 30 juin 2009 le délai imparti au syndic Christian BOISSON, pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 29 septembre 2008.

Le Greffier en Chef, B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, Mlle Hedwige SOILEUX, Juge Commissaire de la cessation des paiements de Thi Diep HA TAM DAN exerçant le commerce sous les enseignes «Le Tokyo» et la «Porte d'Or», a fixé à la somme mensuelle de 1.500 euros le secours à prélever sur l'actif existant et à allouer à Mme Thi Diep HA TAM DAN ce pour une durée de six mois à compter des présentes.

Monaco, le 2 octobre 2008.

Le Greffier en Chef, B. Bardy.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Emmanuel ROBIN, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de Massimo PAGLIA ayant exercé le commerce sous les enseignes «RENATO PAGLIA CHEMISES» et «GOLF AND FASHION MONTE-CARLO», a autorisé André GARINO, syndic de ladite liquidation des biens, à procéder :

- au règlement intégral de la créance de la Caisse de Garantie des Créances des salariés, d'un montant de MILLE QUATRE-VINGT-DEUX EUROS ET CINQUANTE-DEUX CENTIMES (1.082,52 euros),
- au règlement des créanciers privilégiés de troisième rang un dividende de 63 % du montant de leur créance définitivement admise, totalisant une somme globale de DIX MILLE TROIS CENT TRENTE-DEUX EUROS ET TRENTE-DEUX CENTIMES (10.332,32 euros).

Monaco, le 2 octobre 2008.

Le Greffier en Chef, B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Florestan BELLINZONA, Juge Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque SOMINEX, a autorisé le syndic Jean-Paul SAMBA, à céder de gré à gré à Oreste PARELLA, le mobilier et objets divers tels qu'inventoriés selon procès-verbal de Maître NOTARI, huissier en date du 29 juillet 2008, objet de la requête, pour le prix de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500 euros).

Monaco, le 2 octobre 2008.

Le Greffier en Chef, B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Marcel TASTEVIN, Juge Commissaire de la liquidation des biens de Raphaël ABENHAIM, a fixé à la somme mensuelle de 1.500 euros le secours à prélever sur l'actif existant et à allouer à M. Raphaël ABENHAIM ce pour une durée de six mois à compter des présentes.

Monaco, le 3 octobre 2008.

Le Greffier en Chef, B. Bardy.

Etude de M^c Henry REY
Notaire

2. rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"SOCIETE D'EXPLOITATION DU GRIMALDI FORUM"

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 24 Juin 2008, les actionnaires de la société anonyme monégasque "SOCIETE D'EXPLOITATION DU GRIMALDI FORUM" ayant son siège 10, avenue Princesse Grace, à Monte-Carlo, ont décidé de modifier le titre de l'article 9 (action de garantie) qui sera désormais rédigé comme suit :

"ARTICLE 9.

Action d'Administrateur

Les administrateurs doivent être propriétaires chacun d'une action."

- II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 19 août 2008.
- III.- Le procès-verbal de ladite Assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de Me REY, le 3 octobre 2008.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 10 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

Signé: H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

"MONTE-CARLO BEAUTY S.A.R.L."

DEMISSION D'UN COGERANT

Aux termes d'un acte de cession de parts entre associés de la société "MONTE-CARLO BEAUTY S.A.R.L." au capital de 140.000 euros, ayant son siège 31, avenue Princesse Grace, à Monaco, reçu par le notaire soussigné, le 30 septembre 2008, il a été notamment constaté la démission de M. Eduardo SANTOS ANTONIO de ses fonctions de cogérant, avec effet au jour de l'acte.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 10 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

Signé: H. REY.

Etude de M^e Henry REY Notaire 2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"OTH MONACO S.A.M."

(Nouvelle dénomination :

IOSIS MONACO S.A.M.)

(Société Anonyme Monégasque)

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2008, les actionnaires de la société anonyme monégasque "OTH MONACO S.A.M." ayant son siège 13, avenue des Castelans, à Monaco, ont décidé de modifier l'article 1^{er} (dénomination sociale) des statuts qui devient :

"ARTICLE PREMIER.

Il est formé, entre les propriétaires des actions ciaprès créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de "IOSIS MONACO S.A.M.".

- II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 23 septembre 2008.
- III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M° REY, le 3 octobre 2008.
- IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 10 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

Signé: H. REY.

Etude de M° Henry REY Notaire 2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"PROTECH"

(Société Anonyme Monégasque)

Erratum à la publication du vendredi 3 octobre 2008, il fallait lire :

.....

ayant son siège 5, rue du Gabian à Monaco.

Monaco, le 10 octobre 2008.

Signé: H. REY.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte sous seing privé signé à Monaco en date du 15 septembre 2008, M. Jacques TOLLE et Mme Evelyne TOLLE, demeurant 283, rue de la Commune Ouest H2Y2E1 à Montreal au Canada, ont cédé à la S.A.R.L. GRANDOPTICAL Monaco dont le siège social se situe 17, avenue des Spélugues à Monaco, un fonds de commerce d'optique portant actuellement l'enseigne "Optique Métropole", exploité 17, avenue des Spélugues à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 octobre 2008.

CONTRAT DE GÉRANCE LIBRE

Deuxième Insertion

Suivant acte sous seing privé en date du 15 avril 2008, M. Cyril ROUDEN, demeurant 4, avenue Hector Otto à Monaco, a concédé en gérance libre pour une période de trois ans à Mme Sylvie ROUDEN demeurant 4, avenue Hector Otto à Monaco, la gérance libre d'un fonds de commerce de vente d'objets de souvenirs, bimbeloterie, cartes postales, articles de Paris exploité dans des locaux sis 9, rue Comte Félix Gastaldi à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au domicile du bailleur dans les dix jours suivant la présente insertion.

Monaco le 10 octobre 2008.

RESILIATION DE CONTRAT DE GERANCE

Deuxième insertion

La gérance libre consentie par la S.A.M. ROXY, demeurant à Monaco 4, boulevard des Moulins à Mme Grazia RODDARO, demeurant à Monaco, 37 bis, rue Plati du fonds de commerce comprenant l'activité de Bar-Restaurant, exploité dans les locaux sis à Monaco 4, boulevard des Moulins, sous l'enseigne commerciale «ROXY WINE BAR» a été résiliée au 30 juin 2008 date de fin de contrat.

Oppositions, s'il a lieu, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 10 octobre 2008.

CONTRAT DE GERANCE LIBRE

Première Insertion

Suivant acte sous seing privé, en date du 10 juillet 2008, enregistré à Monaco le 16 juillet 2008, F° 194 R, Case 1, Mme Patricia CURAU, épouse SANGIORGIO, Administrateur de biens, demeurant et domiciliée à Monaco, 24, boulevard des Moulins, a concédé en gérance libre, à la société «DESCAMPS MONACO», S.A.R.L. au capital de 15.000 €, dont le siège social est à Monaco, 4, boulevard des Moulins, un fonds de commerce de «ventes d'articles et accessoires de décoration domestique, notamment de linge de maison», qui sera exploité à Monaco 4, boulevard des Moulins, sous le nom de «DESCAMPS».

Il a été prévu un cautionnement correspondant à trois mois de loyer.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 10 octobre 2008.

GRIMALDI FORUM DE MONACO

APPEL A CANDIDATURES

AGREMENT ET REFERENCEMENT DE PRESTATAIRES DE SERVICES LOCATION DE MOBILIER

Objet : Sélection de prestataires de service en vue du renouvellement au 1^{er} janvier 2009, et pour une durée pouvant aller jusqu'à trois ans de contrats d'agrément portant sur la location de mobilier à l'occasion des manifestations accueillies par le Grimaldi Forum de Monaco.

Dépôt des candidatures : Les dossiers de candidature devront être adressés à l'adresse suivante :

Grimaldi Forum

Direction des Manifestations

B.P. 2000

10 avenue Princesse Grace

MC 98001 MONACO CEDEX

dans les quinze (15) jours suivant la publication du présent avis.

Justificatifs à produire : Les dossiers comporteront une lettre par laquelle la société fera acte de candidature, une liste de références acquises dans la fourniture de prestations similaires, une notice de présentation de la société décrivant notamment ses moyens propres (parc de matériels, personnels, locaux, etc....), ainsi qu'un catalogue des mobiliers proposés à la location, et les tarifs correspondants, pour l'année 2009. Les dossiers de candidature qui ne présenteront pas l'ensemble de ces documents ne seront pas pris en considération.

Demande de renseignements :

SAM Grimaldi Forum

Direction des Manifestations

Tel.: + 377 99 99 22 00

Fax: + 377 99 99 22 01.

SOCIETE EN COMMANDITE SIMPLE dénommée

"S.C.S. DELAIRE et COMPAGNIE"

CONSTITUTION DE SOCIETE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code du Commerce :

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Monaco du 5 mai 2008 :

Mlle Magali DELAIRE, notaire stagiaire, demeurant à Monaco, 3 rue Louis Auréglia, célibataire, en qualité de commanditée et cinq associés commanditaires,

ont constitué entre eux une société en commandite simple ayant pour objet en Principauté de Monaco ou à l'Etranger :

La recherche des héritiers en vue d'établir des dévolutions successorales, la recherche de propriétaires. D'Etablir tous arbres généalogiques. Et d'une manière générale faire toutes recherches juridiques y relatives.

A cet effet elle pourra accomplir toutes les démarches auprès de toutes administrations ou autres pouvant se rattacher directement ou indirectement ou être utiles à l'objet social, ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Le siège social est à Monte-Carlo, 3, rue Louis Aureglia.

La raison et la signature sociales sont : "SCS DELAIRE & Cie"

et le nom commercial est "Etude Monégasque de Généalogie" en abrégé "E.M.G.".

Mlle Magali DELAIRE a été désignée gérante de la société.

Le capital social est fixé à 1.000 euros divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune.

La durée de la société a été fixée à 99 années.

Un exemplaire des statuts dûment enregistrés à Monaco le 9 mai 2008 folio/bordereau 16 V case 2 a été déposé au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco le 9 octobre 2008 pour y être transcrite et affichée conformément à la loi.

Monaco, le 10 octobre 2008.

SARL REALIS PHOTOS

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 8 avril 2008 enregistré à Monaco le 20 mai 2008, Folio 153V, Case 4, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée «SARL REALIS PHOTOS» dont les caractéristiques sont les suivantes :

Objet:

«Vente de photographies et de tout type de produit dérivé de la photographie, impression de photographies, studio photo, agence photo, galerie et exposition de photographies ;

et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant à l'objet social ci-dessus».

Capital : 140.000 euros, divisé en 1400 parts de 100 euros chacune.

Durée: 99 années.

Siège: 9, avenue des Spélugues à Monaco.

Gérant : M. Pierre-Henri Sébastien DARRASSE, domicilié 5, descente du Larvotto à Monaco.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 7 octobre 2008

Monaco, le 10 octobre 2008.

RE.CO.BAT. S.A.R.L.

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce.

Suivant acte sous seing privé en date du 16 mai 2008, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination: RE.CO.BAT. MONACO S.A.R.L.

Objet: l'import-export, l'achat, la vente, à l'exception de toute vente au détail et sans stockage sur place, de mobiliers et objets de décoration, de matériel de construction ainsi que tous travaux d'aménagement et de rénovation à l'exclusion des activités relevant de la profession d'architecte

et généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit, pouvant se rattacher à l'objet social cidessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Durée: 99 années.

Siège: 5, avenue Princesse Alice à Monaco.

Capital : 15.000 euros, divisé en 1000 parts de 15 euros chacune.

Gérant : Mme Alexandra FISSORE, domiciliée à Monaco, 31, boulevard du Larvotto.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 2 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

BENEVENTO et Cie

Société en Commandite Simple au capital de 20.000 euros Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

TRANSFORMATION EN SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de Commerce Monégasque.

Aux termes d'une délibération en date du 18 septembre 2008, l'assemblée générale des associés a décidé la transformation de la société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau, et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la société.

La dénomination sociale est : EDIL EVOLUTION.

L'objet de la société, sa durée, son siège social, le montant du capital social, la personne autorisée à gérer et administrer la société demeurent inchangés.

Une expédition dudit acte a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 6 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

MONACO INGENIERIE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT

Société à Responsabilité Limitée au capital de 15.000 euros Siège social : 2, boulevard de Belgique - Monaco

MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 23 juillet 2008, la S.A.R.L. MONACO INGENIERIE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENT est désormais gérée et administrée par M. Stéphane YERN, demeurant à Monaco, 14, rue Louis Auréglia, aux lieu et place de M. Jean-Louis FUNEL.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 8 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

ROBERT BONSIGNORE ET CIE

Société en Commandite Simple au capital de 15.200 euros Siège social : 17, avenue Saint Michel - Monaco

MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes d'actes sous seing privé en date du 29 juillet 2008, la SCS Robert BONSIGNORE & CIE a été transformée en SARL SMM.

Gérant : M. Dominique PICCO demeurant à Monaco, 19, rue Bosio aux lieu et place de M. Robert BONSIGNORE.

Une expédition des actes précités a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 8 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

"S.C.S. RICHARD BORFIGA & CIE"

Societe en Commandite Simple au capital de 45.735 euros Siège social : 57, rue Grimaldi - Monaco

CESSION DE DROITS SOCIAUX MODIFICATIONS AUX STATUTS

Aux termes de deux actes sous seing privé en date du 1er juillet 2008, enregistrés à Monaco le 9 septembre 2008 folio 90V Cases 1 et 2, ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes :

- M. Sacha HORNSTEIN, demeurant à Monaco (98000) 61, boulevard du Jardin Exotique, a cédé à :
- M. Richard BORFIGA demeurant à La Turbie (06320) 107, rue des Hauts de Monte-Carlo, 149 parts sociales numérotées de 2 à 300,
- M. Gilles SAULNERON demeurant à Monaco (98000) Le Continental, Place des Moulins, 1 part sociale numérotée 1,

dans le capital de la société en commandite simple dénommée "RICHARD BORFIGA & Cie" au capital de 45 735 € avec siège au 57, rue Grimaldi à Monaco.

Par suite de ladite cession, la société continuera d'exister entre :

- M. Richard BORFIGA, en qualité d'associécommandité,

et

- M. Gilles SAULNERON, en qualité d'associécommanditaire.

Le capital social toujours fixé à la somme de 45 735 €, divisé en 300 parts sociales de 152,45 € chacune, a été attribué, à :

- M. Richard BORFIGA, à concurrence de 299 parts,
 - M. Gilles SAULNERON, à concurrence de 1 part.

La raison sociale et la dénomination commerciale demeurent inchangées.

Les pouvoirs de gérance restent attribués à M. Richard BORFIGA, associé commandité, avec les pouvoirs les plus étendus.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 7 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

SMANIOTTO & CIE

Société en Commandite Simple au capital de 128.000 euros Siège social : 8, rue Notre-Dame-de-Lorète - Monaco

MODIFICATION DES STATUTS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 décembre 2007, il a été décidé la réduction du capital social de 234.920 euros à 128.000 euros par réduction de la valeur nominale des parts de 152,45 euros à 80 euros.

Toutes les autres mentions des statuts demeurent inchangées.

Un exemplaire de l'acte susmentionné a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

SCS BARRY ET CIE

Société en Commandite Simple au capital de 18.294 € Siège social : 1, avenue Henry Dunant - Monaco

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 26 août 2008, dont le procès-verbal a été enregistré à Monaco le 23 septembre 2008, F°/Bd 99 R, case 8, les associés de la SCS BARRY ET CIE

ont décidé de modifier l'objet social et par voie de conséquence l'article 2 des statuts, comme suit :

ARTICLE 2:

Objet social (nouveau texte)

Location de véhicules de grande remise avec chauffeur (8).

Un original dudit procès verbal a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 30 septembre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

S.A.R.L. PCM TRADE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 50.000 euros Siège Social : 20, boulevard Rainier III - Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 9 juillet 2008, enregistrée à Monaco le 25 juillet 2008, folio 67V, case 2, il a été procédé à la nomination de Mlle Charlotte VALENTINI, demeurant 11, avenue Princesse Grace, aux fonctions de cogérant avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 10 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 3 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

SCS LA MAITRE & CIE

Société en Commandite Simple au capital de 20.000 euros Siège social : 44, boulevard d'Italie - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 15 juillet 2008, les associés ont décidé de transférer le siège social de la société au 6, boulevard des Moulins, «Le Montaigne», à Monaco.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 2 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

SNC SZONYI, SZONYI, SZONYI & WELL

Société en Nom Collectif au capital de 91.200 euros Siège social : 3, avenue Saint Charles - Monaco

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Aux termes d'un procès-verbal de la réunion des associés du 23 juin 2008, enregistrée à Monaco le 12 septembre 2008, F°/BD 25V Case 4, les associés de la société en nom collectif SZONYI, SZONYI, SZONYI & WELL, ont décidé de transférer le siège social de la société du 7, rue de l'Industrie au 3, avenue Saint-Charles à Monaco.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 6 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

SCS BONET

Société en Commandite Simple en liquidation
Ancienne dénomination commerciale

«L'Institut»

CLOTURE DE LIQUIDATION

Suivant assemblée générale extraordinaire du 22 septembre 2008 dûment enregistrée, les associés ont approuvé les opérations et comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et constaté la clôture de la liquidation à compter du 22 septembre 2008.

Un original de l'acte précité a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrit et affiché, conformément à la loi, le 3 octobre 2008.

Monaco, le 10 octobre 2008.

ASSOCIATION

MONACO MALAYSIA FUSION

L'association a pour objet de créer des échanges culturels, de savoir faire à vocation gastronomique ainsi que de promouvoir la Cuisine Monégasque en Malaisie et contribuer au rayonnement de la Principauté.

Le siège est fixé Villa Serena, 8 bis, avenue de la Costa à Monaco.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES ${\it VALEUR~LIQUIDATIVE}$

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidativ au 2 octobre 2008
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.504,42 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.492,40 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	385,03 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.462,51 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	276,09 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.434,23 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.453,53 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.996,28 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.781,26 EUR
J. Safra Court Terme	27.02.1996	J. Safra Gestion	J. Safra Gestion	1.059,04 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.AM.	Martin Maurel Sella	3.872,93 EUR
			Banque Privée Monaco	
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella	2.085,13 EUR
			Banque Privée Monaco	
Monaco Recherche sous	30.10.1997	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.911,24 EUR
l'égide de La Fondation				
Princesse Grace 30				
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.242,10 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.164,54 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	948,66 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	706,41 USD
J. Safra Monaco Actions	25.09.1998	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	2.829,78 EUR
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.318,61 USD
J. Safra Trésorerie Plus	15.12.1999	J. Safra Gestion (Monaco) SA	J. Safra (Monaco) SA	1.220,18 EUR
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.000,83 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.102,63 EUR
Capital Obligations	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella	1.519,79 USD
Internationales			Banque Privée Monaco	
Capital Croissance	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella	930,25 USD
Internationale			Banque Privée Monaco	
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella	867,95 EUR
			Banque Privée Monaco	
Capital Long Terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella	1.107,88 EUR
			Banque Privée Monaco	
Monaco Globe Spécialisation				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.421,95 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	302,45 USD
Compartiment Sport Bond Fund		C.M.G.	C.M.B.	581,82 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO		C.M.G.	C.M.B.	1.020,77 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.112,64 USE
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.906,40 EUF
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	943,55 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.788,98 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.468,96 USE
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	855,79 EUF
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	759,39 EUF
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	943,47 USE
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	965,68 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	959,46 USE
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	953,56 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 2 octobre 2008
Monaco Environnement	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.235,83 EUR
Développement Durable CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	1.246,07 EUR
Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 7 octobre 2008
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.756,74 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	479,41 EUR
Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 31 juillet 2008
Monaco Court Terme Alternatif	07.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	10.136,70 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00